

II

L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

N° 251

L'Ambassadeur du Canada présente ses compliments au Secrétaire d'État des États-Unis et a l'honneur de se référer à la note de celui-ci en date du 20 décembre 1955 exprimant le désir du Gouvernement des États-Unis de voir participer les Services armés des États-Unis au Canada, pour le bénéfice de leurs employés canadiens, au programme de la Loi canadienne sur l'assurance-chômage.

Le Gouvernement canadien est heureux de donner son assentiment à cette proposition et prend note de ce que, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, les Forces armées des États-Unis au Canada participeront, à compter du 1^{er} juillet 1956, au programme canadien d'assurance-chômage pour le bénéfice de leurs employés canadiens au Canada.

Le Gouvernement canadien interprète d'autre part l'expression "employés canadiens" comme s'appliquant aux résidents du Canada, citoyens canadiens ou non, à condition qu'ils ne soient pas autorisés à acquérir des crédits, à l'égard du même emploi, dans le cadre d'une loi d'assurance-chômage des États-Unis.

Ambassade du Canada

Washington (D.C.)

Le 23 avril 1956